

5A
Société civile
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue de Pomereu – 75116 PARIS
822 401 881 – RCS PARIS

Ci-après la « **Société** »

PROCES-VERBAL DES
DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 14 AVRIL 2025

Les soussignés :

- Monsieur Daniel ABITBOL, détenteur de 996 parts en usufruit et 3 parts en pleine-propriété ;
- Madame Agnès ABITBOL, détentrice de 1 part en pleine-propriété ;
- Madame Anna ABITBOL, détentrice de 332 parts en nue-propriété ;
- Monsieur Ari ABITBOL, détenteur de 332 parts en nue-propriété ;
- Monsieur Sacha ABITBOL, détenteur de 332 parts en nue-propriété.

Seuls associés de la Société, ci-après les « **Associés** »,

Ont pris à l'unanimité les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts de la Société à la suite d'une cession de parts sociales ;
- Constatation de la démission de Madame Agnès ABITBOL de ses fonctions de co-gérant statutaire de la Société ;
- Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION – MISE À JOUR DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ A LA SUITE D'UNE CESSION DE PARTS
SOCIALES

Les Associés, connaissance prise de la cession libre en date du 28 mars 2025 par Madame Agnès ABITBOL, d'une part sociale numérotée 501 et l'usufruit des parts sociales numérotées de 503 à 1.000 au bénéfice Monsieur Daniel ABITBOL, **donnent** à l'unanimité tous pouvoirs à la Gérance de la Société pour modifier l'article 7 des statuts de la société comme suit :

« **ARTICLE SEPT – CAPITAL SOCIAL**

(...)

2/ Capital social à la suite d'une donation-partage en date du 4 juin 2018

Suite à la donation-partage par Monsieur et Madame Daniel ABITBOL au profit de leurs enfants, suivant acte reçu par Maître François BONTE, notaire à PARIS, le 4 janvier 2018, les parts appartenant aux associés et leur étaient attribuées de la manière suivante :

ASSOCIES	Parts détenues en pleine-propriété	Parts détenues en usufruit	Parts détenues en nue-propriété
Monsieur Daniel ABITBOL	2 N°s 1 à 2	498 N°3 à 500	-
Madame Agnès ABITBOL	2 N°s 501 à 502	498 N° 503 à 1.000	-
Mademoiselle Anna ABITBOL	-	-	332 N° 3 à 168 et N° 503 à 668
Monsieur Ari ABITBOL	-	-	332 N° 169 à 334 et N°669 et 834
Monsieur Sacha ABITBOL	-	-	332 N° 335 à 500 et N° 835 à 1000
SOUS-TOTAL	4	996	996
TOTAL	1.000		

3/Capital social actuel

Par acte sous seing privé en date du 28 mars 2025, Madame Agnès ABITBOL a cédé une part sociale numérotée 501 et l'usufruit des parts sociales numérotées de 503 à 1.000 à Monsieur Daniel ABITBOL.

Par conséquent, les parts sociales appartiennent aux associés et leur sont attribuées de la manière suivante :

ASSOCIES	Parts détenues en pleine-propriété	Parts détenues en usufruit	Parts détenues en nue-propriété
Monsieur Daniel ABITBOL	3 N°1 à 2 et n°501	996 N°3 à 500 et 503 à 1.000	-

<i>Madame Agnès</i> ABITBOL	1 N°502	-	-
<i>Mademoiselle Anna</i> ABITBOL	-	-	332 N° 3 à 168 et N° 503 à 668
<i>Monsieur Ari</i> ABITBOL	-	-	332 N° 169 à 334 et N°669 et 834
<i>Monsieur Sacha</i> ABITBOL	-	-	332 N° 335 à 500 et N° 835 à 1000
SOUS-TOTAL	4	996	996
TOTAL	1.000		

Les sommes exigibles en conséquence des apports qui précèdent, ainsi qu'en cas d'augmentation de capital, seront appelées par la gérance au fur et à mesure des besoins de la société, par lettre recommandée avec avis de réception. Dans les quinze jours, le cachet de la poste faisant foi, l'associé défaillant deviendra débiteur de plein droit des intérêts sur les sommes non payées, au taux légal majoré de deux points calculé jour par jour jusqu'à parfait paiement. »

DEUXIEME DECISION – CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MADAME AGNES ABITBOL DE SES FONCTIONS DE CO-GERANT STATUTAIRE DE LA SOCIETE

Les Associés, après avoir pris connaissance des statuts de la Société et de la lettre de démission de Madame Agnès ABITBOL de ses fonctions de co-gérant statutaire de la Société, **constatent** ladite démission avec effet le 28 mars 2025.

TROISIEME DECISION – MISE A JOUR CORRELATIVE DES STATUTS DE LA SOCIETE

Les Associés **donnent** à l'unanimité, compte tenu de la décision qui précède, tous pouvoirs à la Gérance de la Société pour modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE QUINZE : NOMINATION- DEMISSION- REVOCATION

I- Nomination des gérants

*La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'Assemblée Générale ou par les associés dans les conditions de « **Majorité Simple** » définies ci-après pour une durée déterminée ou non.*

Les gérants sont pris parmi les associés ou en dehors d'eux. Toute personne physique ou morale peut être nommée gérant. Lorsque le gérant est une personne morale, celle-ci est représentée par ses représentants légaux qui sont soumis aux mêmes conditions et obligations que s'ils étaient gérants en leur propre nom.

Monsieur Daniel ABITBOL est nommé gérant statutaire de la Société pour une durée indéterminée, ce qu'il accepte. »

Le reste de l'article reste inchangé.

QUATRIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

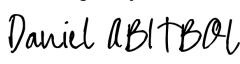
Les Associés **délèguent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* *

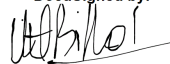
*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Monsieur Daniel ABITBOL

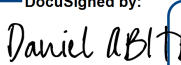
DocuSigned by:

4B8BE0BCBF054B6...

Madame Agnès ABITBOL

DocuSigned by:

81642C4CE7A24E6...

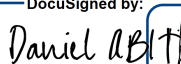
Madame Anna ABITBOL

Représentée par Monsieur Daniel ABITBOL et Madame Agnès ABITBOL en leur qualité de représentant légal

DocuSigned by: DocuSigned by:
 
4B8BE0BCBF054B6... 81642C4CE7A24E6...

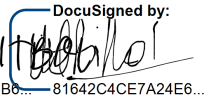
Monsieur Ari ABITBOL

Représenté par Monsieur Daniel ABITBOL et Madame Agnès ABITBOL en leur qualité de représentant légal

DocuSigned by: DocuSigned by:
 
4B8BE0BCBF054B6... 81642C4CE7A24E6...

Monsieur Sacha ABITBOL

Représenté par Monsieur Daniel ABITBOL et Madame Agnès ABITBOL en leur qualité de représentant
légal

DocuSigned by:  DocuSigned by: 
4B8BE0BCBF054B6... 81642C4CE7A24E6...